



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 12 août 2025 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

**PRÉSENCES :**

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement  
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourassa  
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé  
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien  
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Cheffe de division - Soutien administratif  
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement  
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice d'arrondissement adjointe - Qualité de vie  
Mme Sonia Vibert, Directrice d'arrondissement adjointe Gestion du territoire, du patrimoine et bureau de projets  
M. Stéphane Rodrigue, Commandant - Poste de quartier 26  
Mme Sherline Elien, Secrétaire recherchiste

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19h07.

Il présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

---

**10.02 - Mot du Maire et des élues**

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élues débute à 19h07 et se termine à 19h21.

---

**CA25 16 0188**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 août 2025, à 19 h**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 août 2025, à 19 h, tel que proposé.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

10.03

---

**CA25 16 0189**

**Ajouts sous affaires nouvelles – Motion de la conseillère Mindy Pollak pour dénoncer l'agression survenue le 8 août 2025 et réaffirmer l'engagement d'Outremont contre l'antisémitisme**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**DEMANDE D'AJOUT SOUS AFFAIRES NOUVELLES**

Motion de la conseillère Mindy Pollak pour dénoncer l'agression survenue le 8 août 2025 et réaffirmer l'engagement d'Outremont contre l'antisémitisme.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

10.03.1

---

**10.04 -Période de questions des citoyens**

LA PÉRIODE DES QUESTIONS DÉBUTE À 19H24 ET SE TERMINE À 19H47.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Monsieur Marc Poulin	Transport
Monsieur Pierre Lacerte	Non-respect zonage et permis
Monsieur Jonathan Hope	ODJ 40.09
Madame Céline Forget	Comité de bon voisinage
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Monsieur Jean-François Hébert Fermeture des terrains de tennis en raison de la présence possible d'amiante	Pourriez-vous s'il vous plaît m'indiquer si l'arrondissement prend des mesures pour faire tester la terre battue utilisée sur les terrains afin de déceler la présence ou non d'amiante? Si oui, quand est-ce que les résultats des tests seront connus et seront-ils dévoilés au public et dans quels délais? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ne faites vous pas tester la terre battue et quelles autres mesures prenez-vous afin de pouvoir ouvrir les terrains cette année?
Monsieur Pierre Chênel Soutien à la motion conseillère Valérie Patreau pour la conservation de la piste cyclable bidirectionnelle sur l'avenue Willowdale et la consolidation du réseau cyclable sécurisé à Outremont	J'ai pu constater que figure à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement d'Outremont du 12 août 2025, une motion afin de rendre l'aménagement cyclable sur la rue Willowdale permanent. J'utilise cet aménagement X fois par semaine lors de mes déplacements depuis Hochelaga vers Polytechnique Montréal où je suis employé. Je souhaite donc apporter mon soutien à cette motion pour pérenniser cet aménagement qui est selon ma perspective plus sécuritaire que d'emprunter le boulevard Édouard-Montpetit même après la fin des travaux du REM. Ce dernier est effectivement très achalandé et emprunté par de nombreux autobus, voitures et personnes piétonnes. De plus, une redondance est bénéfique pour désengorger le boulevard Édouard-Montpetit et fournir une alternative en cas de travaux. Merci d'avance pour la prise en compte de mon soutien à la motion présentée par Valérie Patreau

Madame Rachel Faust Pérennisation de l'aménagement cyclable sur Willowdale	J'ai pu constater que figure à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement d'Outremont du 12 août 2025, une motion afin de rendre l'aménagement cyclable sur la rue Willowdale permanent. J'utilise cet aménagement X fois par semaine lors de mes déplacements depuis Sainte-Marie vers Polytechnique Montréal où je suis employée. Je souhaite donc apporter mon soutien à cette motion pour pérenniser cet aménagement qui est selon ma perspective plus sécuritaire que d'emprunter le boulevard Édouard-Montpetit même après la fin des travaux du REM. Ce dernier est effectivement très achalandé et emprunté par de nombreux autobus, voitures et personnes piétonnes. De plus, une redondance est bénéfique pour désengorger le boulevard Édouard-Montpetit et fournir une alternative en cas de travaux. Merci d'avance pour la prise en compte de mon soutien à la motion présentée par Valérie Patreau
Madame Véronique Gisondi Aménagement cyclable sur la rue Willowdale permanent	J'ai pu constater que figure à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement d'Outremont du 12 août 2025, une motion afin de rendre l'aménagement cyclable sur la rue Willowdale permanent. J'utilise cet aménagement toutes les semaines et ce, à longueur d'année, lors de mes déplacements vers Polytechnique Montréal où je suis employée. Je souhaite donc apporter mon soutien à cette motion pour pérenniser cet aménagement qui est, selon ma perspective, plus sécuritaire et convivial à emprunter que le boulevard Édouard-Montpetit même après la fin des travaux du REM. Ce dernier est effectivement très achalandé et emprunté par de nombreux autobus, voitures et personnes piétonnes. Une redondance est bénéfique pour désengorger le boulevard Édouard-Montpetit et fournir une alternative en cas de travaux. De plus, l'aménagement cyclable sur la rue Willowdale a été très bien aménagé et il serait bénéfique de continuer à profiter des installations. Merci d'avance pour la prise en compte de mon soutien à la motion présentée par Valérie Patreau
Monsieur Jean Bardon-Debats Soutien à la motion de Valérie Patreau (Willowdale)	En tant que résidant de Côte-Des-Neiges, je souhaite affirmer mon soutien à la motion de Madame Valérie Patreau, dans le but de pérenniser l'aménagement cyclable actuellement déployé sur la rue Willowdale.

---

**À 19h48, le président du conseil suspend la séance.**

---

**À 20h39, le conseil reprend ses travaux.**

---

#### CA25 16 0190

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 juillet 2025, à 19 h**

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19).

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 juillet 2025, à 19 h.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

---

**CA25 16 0191**

**Approuver le projet de 1<sup>ère</sup> convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) loue de Complexe Avenue Ogilvy S.E.C., un local au sous-sol de l'immeuble situé au 405 avenue Ogilvy, d'une superficie d'environ 4 014 pi<sup>2</sup>, pour les besoins d'archivage de l'arrondissement d'Outremont, pour un terme additionnel de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 31 octobre 2028. La dépense totale est de 246 169,24 \$, taxes incluses.  
Bâtiment 8140-002**

Il est proposé par Caroline Braun  
appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** le projet de première prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) loue de Complexe Avenue Ogilvy S.E.C., un local situé au 405, avenue Ogilvy, d'une superficie d'environ 4 014 pi<sup>2</sup>, pour les besoins d'archivage de l'arrondissement d'Outremont, pour une période additionnelle de trois (3) ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation du bail. La dépense totale est de 246 169,24 \$, taxes incluses;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement;

**D'AUTORISER** la secrétaire d'arrondissement à signer le bail pour et au nom de l'arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,  
Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1256025008

---

**CA25 16 0192**

**Accorder un contrat à la firme BC2 GROUPE CONSEIL INC, pour la fourniture de services professionnels en urbanisme dans le cadre de la refonte du Règlement de zonage (1177) et la concordance des règlements d'urbanisme au Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM), pour une période d'environ 15 mois - Dépense totale de 221 984,53 \$, taxes incluses (contrat : 201 804,12 \$ + contingences : 20 180,41 \$) - Appel d'offres public 25-21085 (quatre (4) soumissionnaires) - Dépense provenant des surplus libres de l'arrondissement**

**ATTENDU QUE** le 16 juin 2025, le conseil municipal a adopté le règlement 24-017, officialisant la révision de son plan d'urbanisme désormais intitulé Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM);

**ATTENDU QUE** le conseil d'arrondissement doit adopter un règlement de concordance afin d'assurer l'harmonisation de sa réglementation locale avec les orientations du nouveau PUM;

**ATTENDU QUE** l'arrondissement souhaite saisir cette occasion pour remplacer son Règlement de zonage (1177), initialement adopté en 1992, et que cette démarche vise à moderniser l'ensemble de la réglementation en matière d'urbanisme, en cohérence avec l'exercice de concordance des autres règlements applicables;

**ATTENDU QU'**en considération de la diversité et de l'ampleur des modifications à apporter à notre réglementation, l'arrondissement doit faire appel à une firme externe pour mener à bien ce travail d'envergure;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1256723006;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCORDER** à la firme BC2 GROUPE CONSEIL INC, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélections préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en urbanisme dans le cadre de la refonte du *Règlement de zonage* (1177) et de la concordance des règlements d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont au Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2025 à la suite de l'appel d'offres public 25-21085 (quatre (4) soumissionnaires);

**D'AUTORISER** une dépense de 201 804,12 \$, incluant les taxes, pour la fourniture de services professionnels en urbanisme dans le cadre de la refonte du *Règlement de zonage* (1177) et de la concordance des règlements d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont au Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2025;

**D'AUTORISER** une dépense de 20 180,41 \$ incluant les taxes, à titre de budget de contingences (10%);

**D'AUTORISER** une dépense totale de 221 984,53 \$, incluant les taxes et le budget de contingences;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement, et ce, au rythme des besoins à combler.

### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1256723006

---

### **CA25 16 0193**

**Accorder un contrat à l'entrepreneur EDJ (9378-6549 Québec inc.) pour des travaux d'installation de fontaines d'eau extérieures sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont à la suite de l'appel d'offres public 2575-AOP-TRV07 (huit (8) soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 293 084,59 \$, incluant les taxes (contrat: 228 769,21 \$ + contingences: 34 315,38 \$ + incidences: 30 000 \$) - Dépense provenant du budget participatif « De l'eau dans ta gourde! »**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de la première édition du Budget participatif, l'arrondissement Outremont a participé au projet « De l'eau dans ta gourde! », un projet issu de propositions citoyennes, choisi par la population et qui contribue à la transition écologique et sociale;

**ATTENDU QUE** sur notre territoire, ce projet s'est concrétisé par l'achat de trente (30) nouvelles fontaines à boire extérieures et intérieures qui incluent des dispositifs permettant de remplir des bouteilles réutilisables. La Ville souhaite, de cette façon, offrir un meilleur accès à l'eau potable dans certains lieux publics et réduire la consommation des bouteilles d'eau en plastique à usage unique sur son territoire;

**ATTENDU QUE** le présent dossier vise l'installation de sept (7) fontaines d'eau extérieures dans les parcs et places publiques sur notre territoire;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256965007;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCORDER** à l'entrepreneur EDJ (9378-6549 Québec inc.), un contrat pour des travaux d'installation de fontaines d'eau extérieures sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont, au prix de sa soumission, soit au montant de 228 769,21 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2575-AOP-TRV07 (huit (8) soumissionnaires);

**D'AUTORISER** une dépense au montant de 228 769,21 \$, incluant les taxes, dans le cadre de ce contrat;

**D'AUTORISER** une dépense de 34 315,38 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

**D'AUTORISER** une dépense de 30 000 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences;

**D'AUTORISER** une dépense totale de 293 084,59 \$ incluant le budget de contingences, des incidences et les taxes;

**D'IMPUTER** ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées par le budget participatif « **De l'eau dans ta gourde!** » de l'arrondissement.

### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,  
Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1256965007

---

### **CA25 16 0194**

**Accorder à l'entreprise 4182901 CANADA INC. (Service d'entretien Globel) un contrat pour la fourniture de services d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour la période du 12 août au 31 décembre 2025 - Autoriser une dépense de 75 000 \$, incluant les taxes, pour ce contrat - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1259203007;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCORDER** à la firme 4182901 CANADA INC. (Service d'entretien Globel) un contrat pour la fourniture de services d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour la période du 12 août au 31 décembre 2025;

**D'AUTORISER** une dépense de 75 000 \$, incluant les taxes, dans le cadre de ce contrat;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,  
Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1259203007

---

**CA25 16 0195**

**Accorder à l'entreprise Black & McDonald Limited un contrat pour la fourniture de services d'entretien, réparation et maintenance des systèmes de chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont, du 12 août au 31 décembre 2025, et autoriser une dépense de 9 080,73 \$, taxes incluses pour ce contrat - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1259203008;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCORDER** à la firme Black & McDonald Limited un contrat pour l'entretien, réparation et maintenance des systèmes de chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour la période du 12 août au 31 décembre 2025;

**D'AUTORISER** une dépense de 9 080,73 \$, incluant les taxes, dans le cadre de ce contrat;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

20.05 1259203008

---

**CA25 16 0196**

**Accorder à l'entreprise Navada Limitée un contrat pour l'entretien mécanique complet de l'aréna de l'arrondissement d'Outremont pour la période du 12 août au 31 décembre 2025 - Autoriser une dépense de 5 241,48 \$, incluant les taxes - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1259203009;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCORDER** à la firme Navada Limitée un contrat pour l'entretien mécanique complet de l'aréna d'Outremont pour la période du 12 août au 31 décembre 2025;

**D'AUTORISER** une dépense de 5 241,48 \$, incluant les taxes, dans le cadre de ce contrat;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,  
Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1259203009

---

**CA25 16 0197**

**Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois de juin 2025**

**DÉPOSER** le rapport des décisions déléguées pour le mois de juin 2025.

30.01 1250219025

---

**CA25 16 0198**

**Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juin 2025**

**DÉPOSER** la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juin 2025.

30.02 1250219026

---

**CA25 16 0199**

**Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juin 2025**

**DÉPOSER** la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juin 2025.

30.03 1250219027

---

**CA25 16 0200**

**Déposer la liste des virements de crédits pour le mois de juin 2025**

**DÉPOSER** la liste des virements de crédits pour le mois de juin 2025.

30.04 1250219028

**CA25 16 0201**

**Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement d'Outremont, de commandites pour un montant total de 35 000 \$ pour le financement des activités en lien avec le 150<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Ville d'Outremont prévu en 2025 - Autoriser l'augmentation de la dotation du budget de 2025 de l'Arrondissement d'Outremont d'un montant additionnel de 35 000 \$ à la suite de l'encaissement de ces montants**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255723003;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** les projets de convention établissant les modalités et conditions de versement de ces commandites;

**D'AUTORISER** le directeur d'arrondissement à signer lesdites conventions, pour et au nom de l'arrondissement;

**DE DEMANDER** au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chap. C-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement d'Outremont, de commandites pour un montant total de 35 000 \$, non taxable, provenant de deux (2) partenaires commerciaux dans le cadre du financement des activités en lien avec le 150<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Ville d'Outremont dont la célébration est prévue à l'automne 2025;

**D'AUTORISER** l'augmentation de la dotation du budget de 2025 de l'arrondissement d'Outremont d'un montant additionnel de 35 000 \$ à la suite à la réception de ces montants.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

30.05 1255723003

---

**CA25 16 0202**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement aux abords de l'école située à l'intersection des avenues Fairmount et Durocher**

Le projet de règlement a été déposé aux élues avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (R.L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement aux abords de l'école située à l'intersection des avenues Fairmount et Durocher.

40.01 1255069022

---

**CA25 16 0203**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le côté est de l'avenue Durocher au nord de l'avenue Van Horne**

Le projet de règlement a été déposé aux élues avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (*R.L.R.Q., chap. C-19*), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le côté est de l'avenue Durocher au nord de l'avenue Van Horne.

40.02 1255069024

---

**CA25 16 0204**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le côté est de l'avenue Durocher au sud de l'avenue Lajoie afin de permettre un espace pour personne à mobilité réduite**

Le projet de règlement a été déposé aux élues avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (*R.L.R.Q., chap. C-19*), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le côté est de l'avenue Durocher au sud de l'avenue Lajoie afin de permettre un espace pour personne à mobilité réduite.

40.03 1255069027

---

**CA25 16 0205**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) et le *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2025) (AO-664) - L'objet du règlement vise à simplifier et clarifier certaines définitions et articles du règlement relativement aux permis de stationnement dans l'arrondissement**

Le projet de règlement a été déposé aux élues avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (*R.L.R.Q., chap. C-19*), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) et le *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2025) (AO-664) » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet du règlement vise à simplifier et clarifier certaines définitions et articles du règlement relativement aux permis de stationnement dans l'arrondissement.

40.04 1255069028

---

**CA25 16 0206**

**Adoption - Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins du parc-école (AO-682) dans le parc Irma-LeVasseur afin d'autoriser le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) à occuper le domaine public, soit une partie du parc Irma-LeVasseur, aux fins de parc-école**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 4 février 2025;

**ATTENDU QU'ENTRE** le projet de règlement adopté le 4 février 2025 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1247596005;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

**D'ADOPTER**, le *Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins du parc-école (AO-682) dans le parc Irma-LeVasseur*. L'objet de ce règlement vise à autoriser le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) à occuper le domaine public, soit une partie du parc Irma-LeVasseur, aux fins de parc-école.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,  
Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1247596005

---

**CA25 16 0207**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et endroits publics (1107) afin d'encadrer les heures d'ouverture du parc Irma-LeVasseur**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 4 février 2025;

**ATTENDU QU'ENTRE** le projet de règlement adopté le 4 février 2025 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1247596006;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, le *Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et endroits publics* (1107). L'objet de ce règlement vise à encadrer les heures d'ouverture du parc Irma-LeVasseur.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1247596006

---

**CA25 16 0208**

**ADDENDA - Adoption avec changements - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le côté sud du stationnement annexé au Centre Communautaire Intergénérationnel situé au 999, avenue McEachran**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 10 juin 2025;

**ATTENDU QUE** le 10 juin 2025, au moment du dépôt du règlement en avis de motion, une modification n'apparaissait pas au projet de règlement proposé pour adoption;

**ATTENDU QUE** le règlement a été adopté le 8 juillet 2025 sans cette modification;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1255069019;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, avec changements, le *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (1171). L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le côté sud du stationnement annexé au Centre Communautaire Intergénérationnel sis au 999, avenue McEachran.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1255069019

**CA25 16 0209**

**Adoption - Règlement abrogeant le Règlement relatif à la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont (AO-258) et Adopter le Code de vie de la bibliothèque Robert-Bourassa d'Outremont - L'objet de ce règlement vise à abroger le Règlement relatif à la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont (AO-258) et à adopter le Code de vie applicable à toutes les bibliothèques de la ville**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2025;

**ATTENDU QU'ENTRE** le projet de règlement adopté le 8 juillet 2025 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255723002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, le *Règlement abrogeant le Règlement relatif à la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont (AO-258)*. L'objet de ce règlement vise à abroger le *Règlement relatif à la bibliothèque Robert-Bourassa de l'arrondissement d'Outremont (AO-258)* et à adopter le Code de vie applicable à toutes les bibliothèques de la ville.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

40.08 1255723002

---

**CA25 16 0210**

**Édicter, conformément aux dispositions du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171), une ordonnance permettant la fermeture temporaire à la circulation automobile d'une partie de l'avenue de l'Épée, comprise entre les avenues Fairmount et Elmwood, du 25 août au 10 octobre 2025 inclusivement**

**ATTENDU QUE** la volonté de créer un milieu de vie sécuritaire aux abords des écoles Nouvelle-Querbes et Sainte-Anne - Buissonnière pour les usagers des écoles ainsi que les résidants du secteur est une priorité pour le conseil d'arrondissement;

**ATTENDU QUE** la volonté d'envoyer un message fort aux automobilistes afin de les sensibiliser aux autres modes de transport actif par l'exclusion de la circulation automobile et plus particulièrement dans les secteurs résidentiels à proximité des écoles;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255069025;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER** conformément aux dispositions du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), une ordonnance temporaire autorisant la fermeture temporaire à la circulation automobile d'une partie de l'avenue de l'Épée comprise, entre les avenues Fairmount et Elmwood, et ce, 25 août au 10 octobre 2025 inclusivement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.09 1255069025

---

**CA25 16 0211**

**Édicter, conformément aux dispositions du Règlement relatif à la circulation et au stationnement** (1171) une ordonnance autorisant la mise en place d'un projet visant les fermetures du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie, pour les saisons automnale 2025 à partir de la semaine du 20 août jusqu'au 30 novembre 2025, hivernale 2025-2026 à partir de la semaine du 1<sup>er</sup> décembre 2025 jusqu'au 24 avril 2026 et printanière 2026 à partir de la semaine du 25 avril jusqu'au 24 juin 2026

**ATTENDU QUE** la volonté de créer un milieu de vie sécuritaire aux abords des écoles Guy-Drummond et des collèges Stanislas pour les usagers des écoles ainsi que les résidants du secteur est une priorité pour le conseil d'arrondissement;

**ATTENDU QUE** le projet de fermeture printanière 2025 a permis l'appropriation de l'espace public par les citoyennes et citoyens, l'arrondissement d'Outremont souhaite reconduire le projet pour la saison automnale 2025 à partir de la semaine du 20 août au 30 novembre 2025, pour la saison hivernale 2025-2026 à partir de la semaine du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 24 avril 2026 et pour la saison printanière 2026 à partir de la semaine du 25 avril au 24 juin 2026;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255069026;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER** conformément aux dispositions du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), une ordonnance autorisant la mise en place d'un projet visant les fermetures du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie pour les saisons automnale 2025 à partir de la semaine du 20 août jusqu'au 30 novembre 2025, hivernale 2025-2026 à partir de la semaine du 1<sup>er</sup> décembre 2025 jusqu'au 24 avril 2026 et printanière 2026 à partir de la semaine du 25 avril jusqu'au 24 juin 2026.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,  
Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1255069026

---

**CA25 16 0212**

**Édicter, en vertu du *Règlement sur les nuisances et la propreté* (AO-637), une ordonnance autorisant l'entrepreneur Sidcan à effectuer des travaux à l'immeuble situé au 6240, rue Hutchison, en dehors des plages horaires autorisées par ledit règlement, pour la période du 12 août au 31 décembre 2025**

**ATTENDU QUE** cette ordonnance vise une dérogation à l'article 15, alinéa 1, paragraphe 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> comme prévu dans l'article 51, alinéa 1, paragraphe 4<sup>o</sup> du Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637);

**ATTENDU QU'**une ordonnance (Résolutions CA24 16 0268 et CA24 16 0303) a été octroyée pour des dépassements en lien à des travaux de finition de béton lors des séances du conseil du 5 novembre et du 3 décembre 2024;

**ATTENDU QUE** des travaux de finition du béton sont requis dans la construction du bâtiment;

**ATTENDU QU'**aucun cassage n'est prévu, ni l'utilisation de marteaux piqueurs;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255753013;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER**, une ordonnance autorisant l'entrepreneur Sidcan à effectuer :

- Des coulées de béton pour l'immeuble situé au 6240, rue Hutchison, après 18h si nécessaire, trois (3) fois par semaine du 1<sup>er</sup> juillet au 18 décembre 2025, excluant les jours fériés;
- Des opérations de livraison et/ou des travaux à faibles émissions sonores (en deçà de 30dBa) à partir de 7h le matin, lorsque nécessaire jusqu'au 31 décembre 2025.

Le tout conformément à l'article 15, alinéa 1, paragraphes 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> et à l'article 51, alinéa 1, paragraphe 4<sup>o</sup> du *Règlement sur les nuisances et la propreté* (AO-637) à la condition que les perturbations sonores soient maintenues au minimum.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

40.11 1255753013

---

**CA25 16 0213**

**Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de juillet à octobre 2025**

**ATTENDU QUE** les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de juillet à octobre 2025 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1256737011;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER** les ordonnances pour les événements suivants et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Cross-country secondaire** » organisé par le Collège Stanislas;
- Événement « **Course Cross-country** » organisé par l'école Nouvelle-Querbes.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,  
Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1256737011

---

**CA25 16 0214**

**Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale** (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 1180, avenue Bernard, 6240, rue Hutchison, 355, avenue Bloomfield, 1225, boulevard du Mont-Royal, 575, avenue Rockland, 4, avenue Pagnuelo, 714, avenue Wiseman et au 727, avenue Champagneur

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, aux séances tenues les 16 et 23 juillet 2025, les demandes d'approbation de PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) numéro AO-530;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255753015;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER**, la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants au :

**1180, avenue Bernard**

Sans réserve.

**6240, rue Hutchison**

Sans réserve.

**355, avenue Bloomfield**

Avec la réserve suivante :

- Remplacer le poteau surdimensionné du garde-corps au bas de la volée d'escaliers par un poteau avec les mêmes dimensions que les barrotins.

**1225, boulevard du Mont-Royal**

Sans réserve.

**575, avenue Rockland**

Avec les réserves suivantes :

- Utiliser la cheminée existante pour toute sortie de foyer et ne pas installer d'équipements mécaniques à cette fin sur les murs extérieurs;
- Maintenir une terrasse ajourée et retirer le soffite proposé afin de permettre le ruissellement des eaux pluviales vers le sol végétal proposé sous la terrasse;
- Limiter l'éclairage en dessous de la terrasse à deux appareils installés pour éclairer l'allée piétonne.

#### **4, avenue Pagnuelo**

Avec les réserves suivantes :

- Éliminer l'accès et les constructions de la terrasse du rez-de-chaussée proposé dans la cour latérale nord;
- Limiter les dimensions de la nouvelle terrasse proposée au rez-de-chaussée aux dimensions (largeur et profondeur) de la terrasse existante au niveau du sous-sol;
- Utiliser un style identique pour les garde-corps en fer forgé peint noir pour les deux terrasses arrière;
- Remplacer la porte patio sur le mur latéral nord par une troisième fenêtre identique aux deux fenêtres adjacentes proposées;
- Éliminer les bordures décoratives de pierre naturelle - Sandstone « Techo-bloc » proposées autour des portes.

#### **714, avenue Wiseman**

Avec les réserves suivantes :

- Restaurer la porte en bois existante; OU
- Proposer une porte en bois au lieu d'une porte en métal et reproduire le style et les proportions de la porte existante (composante d'origine).

#### **727, avenue Champagneau**

Avec les réserves suivantes :

- Restaurer la porte en bois existante; OU
- Proposer une porte en bois plutôt qu'une porte en métal et reproduire le style et les proportions de la porte voisine située sur le même niveau (composante d'origine sans altérations).

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,  
Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1255753015

---

#### **CA25 16 0215**

**Informer le conseil d'arrondissement de la suppression d'espaces régis par parcomètres mixtes se retrouvant en conflit avec l'implantation de saillies sur le côté ouest de l'avenue Durocher au nord de l'avenue Bernard**

**INFORMER** le conseil d'arrondissement de la suppression d'espaces régis par parcomètres mixtes se retrouvant en conflit avec l'implantation de saillies sur le côté ouest de l'avenue Durocher au nord de l'avenue Bernard.

60.01 1255069023

---

**CA25 16 0216**

**Déposer au conseil d'arrondissement les comptes rendus des réunions du Comité de circulation, stationnement et sécurisation tenues les 8 avril, 12 juin et 10 juillet 2025**

**DÉPOSER** les comptes rendus des réunions du Comité de circulation, stationnement et sécurisation tenues les 8 avril, 12 juin et 10 juillet 2025.

60.02 1255069029

---

**CA25 16 0217**

**Motion de la conseillère Valérie Patreau pour la conservation de la piste cyclable bidirectionnelle sur l'avenue Willowdale et la consolidation du réseau cyclable sécurisé à Outremont**

**ATTENDU QUE** le Plan de mobilité durable 2025-2035 de l'arrondissement d'Outremont vise à améliorer le réseau cyclable afin d'encourager les modes de transport actifs et durables;

**ATTENDU QUE** dans le cadre des travaux liés à la construction de la future station Édouard-Montpetit du Réseau Express Métropolitain (REM), la piste cyclable existante aux abords du chantier a été temporairement déviée pour des raisons de sécurité, et qu'une piste cyclable bidirectionnelle a été aménagée sur l'avenue Willowdale, en plus d'une chaussée désignée sur l'avenue Stirling;

**ATTENDU QUE** cette mesure temporaire, en vigueur depuis le 28 août 2018, ainsi que l'installation de feux de signalisation spécifiques pour les piétons et les vélos, ont permis une cohabitation plus sécuritaire entre cyclistes, automobilistes et piétons, notamment aux abords de l'école Saint-Germain;

**ATTENDU QUE** cette piste cyclable permet d'éviter un achalandage cycliste devant l'école, en offrant un itinéraire plus sécuritaire, particulièrement pour les enfants et les familles résidant dans le secteur Willowdale, ainsi que la communauté universitaire qui fréquente en grand nombre les alentours de la station Édouard-Montpetit;

**ATTENDU QUE** cette infrastructure cyclable est bien acceptée par la population d'Outremont, et qu'elle contribue à une meilleure connectivité du réseau, notamment par son lien avec la piste cyclable sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine d'un côté et sur le boulevard Édouard-Montpetit de l'autre;

**ATTENDU QUE** les données disponibles indiquent qu'en période estivale, des milliers de cyclistes utilisent régulièrement la piste cyclable sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, ce qui amène de nombreux cyclistes à utiliser la piste Willowdale en amont et en aval;

**ATTENDU QUE** la piste cyclable située sur Édouard-Montpetit (actuellement dans la zone de chantier) n'est pas une piste sécurisée, mais uniquement des bandes cyclables (un format REV (Réseau Express Vélo) est prévu par la Ville de Montréal dans plusieurs années);

**ATTENDU QUE** l'appropriation sociale de cette piste témoigne de l'intérêt citoyen envers des aménagements sécuritaires, accessibles et cohérents avec les objectifs de transition écologique d'Outremont et de la Ville de Montréal;

**ATTENDU QUE** l'arrivée de la nouvelle station Édouard-Montpetit du REM va générer de nouveaux déplacements dans ce secteur et que l'arrondissement d'Outremont souhaite encourager la mobilité active et sécuritaire pour s'y rendre;

**ATTENDU QUE** la conservation de la piste cyclable, à la suite de la fin des chantiers du REM et de la Société de Transport de Montréal (STM) prévue dans les prochains mois, ne requiert pas de frais supplémentaires, que les coûts initiaux ont déjà été défrayés par d'autres paliers de gouvernement et que l'arrondissement souhaite élargir son réseau cyclable;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

**DE CONSERVER** la piste cyclable bidirectionnelle présente sur l'avenue Willowdale dans Outremont, à la suite de la fin des travaux du REM et de la STM autour de la station Édouard-Montpetit;

**D'INFORMER** rapidement les responsables des chantiers du REM et de la STM de cette décision du conseil d'arrondissement d'Outremont afin d'éviter le démantèlement de la piste cyclable;

**DE MANDATER** les services de l'arrondissement, afin qu'ils évaluent, en collaboration avec les différentes parties prenantes, les mesures pouvant renforcer la sécurisation de cette piste et des déplacements actifs dans la zone de l'avenue Willowdale, incluant les abords de l'école Saint-Germain, de la nouvelle station du REM Édouard-Montpetit et l'avenue Vincent d'Indy.

---

Un débat s'engage.

---

## **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,  
Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

---

## **CA25 16 0218**

### **Motion de la conseillère Valérie Patreau pour la révision du traitement des membres du conseil de l'arrondissement d'Outremont**

**ATTENDU QUE** les conseillères et conseillers d'arrondissement d'Outremont sont de plus en plus interpellés par la population grandissante de leur arrondissement, les attentes envers leur disponibilité sont plus grandes et par conséquent, elles et ils voient leur charge de travail s'accroître;

**ATTENDU QUE** le recrutement de personnes issues de parcours variés constitue un enjeu majeur pour assurer une représentation politique diversifiée, et que des conditions de rémunération adéquates peuvent favoriser l'engagement citoyen en politique locale en limitant les barrières financières à la participation (ex. : famille monoparentale);

**ATTENDU QUE** les conseillères et conseillers d'arrondissement d'Outremont figurent parmi les élu.es les moins bien rémunérés de Montréal;

**ATTENDU QUE** les élu.es d'Outremont méritent de bénéficier d'un traitement équitable et cohérent avec celui des autres élu.es montréalais.es;

**ATTENDU QUE** les conseils des arrondissements ont compétence pour fixer la rémunération annuelle de base des conseillères et conseillers de leur arrondissement;

**ATTENDU QUE** toute révision du traitement des élu.es est un sujet délicat lorsqu'elle est menée par les personnes directement concernées, et que l'ensemble des conseillères d'arrondissement élues actuellement ne seront pas candidates à cette fonction lors du prochain mandat, ce qui limite les conflits d'intérêts ;

**ATTENDU QUE** la révision proposée permettrait une planification budgétaire adéquate dans le cadre de l'élaboration du budget 2026 de l'arrondissement;

**ATTENDU QUE** les femmes ont représenté 87,5% des conseillères d'arrondissement à Outremont au cours des quatre dernières législatures, et qu'une rémunération insuffisante constitue un enjeu d'équité salariale genrée;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

**DE DEMANDER** à l'administration de modifier l'article 1 du *Règlement portant sur le traitement des membres du conseil de l'arrondissement d'Outremont* (AO-459) afin que le traitement des conseillères et conseillers d'arrondissement corresponde, au minimum, à 80% du traitement de base des conseillères et conseillers de ville de la Ville de Montréal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et qu'il soit indexé pour les exercices financiers suivants.

Note informative :

À titre indicatif, pour l'année 2025, la rémunération de base des conseillères et conseillers d'arrondissement d'Outremont était de 37 205 \$ \* et celle des conseillères et conseillers de ville était de 64 395 \$. La rémunération des élues d'Outremont serait ainsi passée à 51 516 \$, ce qui représente un écart positif de 14 311 \$. La rémunération de base des conseillères et conseillers de ville est définie par le conseil municipal tout comme la rémunération du poste de maire/mairesse d'Outremont.

\* la rémunération de base est imputée au budget de la Ville de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

**VOTE**

**Votent en faveur:** Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

**LA MOTION EST BATTUE ET TOMBE.**

65.02

---

**CA25 16 0219**

**Affaires nouvelles - Motion de la conseillère Mindy Pollak pour dénoncer l'agression survenue le 8 août 2025 et réaffirmer l'engagement d'Outremont contre l'antisémitisme**

**LE MAIRE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 21 H 06 À 21 H 18.**

**ATTENDU** l'attaque violente d'un résident d'Outremont survenue le vendredi 8 août 2025 au parc Dickie-Moore, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (voisin d'Outremont), devant ses jeunes enfants;

**ATTENDU QUE** la victime, visiblement juive, a été prise pour cible dans une agression possiblement motivée par l'antisémitisme;

**ATTENDU QU'**au sein de la population d'Outremont, une portion importante est juive;

**ATTENDU** la hausse inquiétante des crimes haineux à Montréal et au Canada, confirmée par les données du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du gouvernement du Canada;

**ATTENDU QU'**à Outremont, certains débats lors des séances du conseil d'arrondissement et lors de consultations publiques ont été polarisants, houleux et parfois teintés de propos antisémites;

**ATTENDU QUE** l'antisémitisme n'a pas sa place à Outremont, ni à Montréal, ni ailleurs;

**ATTENDU** l'importance de l'éducation, de la tolérance et la nécessité de préserver des espaces de dialogue ouverts, respectueux et inclusifs;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**PROPOSITION PRINCIPALE**

**QUE** le conseil d'arrondissement d'Outremont :

**CONDAMNE** la violente attaque survenue le 8 août 2025 et exprime toute sa solidarité envers la victime et sa famille;

**CONDAMNE** toute forme d'agression ou de discrimination basée sur la haine de l'autre;

**MANDATE** la Table de concertation de bon voisinage d'Outremont pour bâtir un projet visant à prévenir la haine et la discrimination;

**COLLABORE** avec les différentes parties prenantes, notamment la Ville de Montréal, les autres arrondissements, les établissements scolaires et les organismes communautaires, afin de promouvoir ce qui nous unit et de lutter contre les préjugés et la haine sous toutes ses formes.

**AMENDEMENT PROPOSÉ**

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Marie Potvin

**DE REMPLACER** le texte du 5<sup>e</sup> attendu par le suivant qui se lit comme suit : « **ATTENDU QU'il existe dans notre société des déclarations qui sont faites et qui sont teintées parfois de préjugés et de discrimination** ». »

**VOTE SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENT**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

**Votent contre:** Valérie Patreau, Mindy Pollak

**VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.03

---

**Levée de la séance**

**LEVÉE DE LA SÉANCE À 20 H 23.**

70.01

---

---

Laurent Desbois  
Maire de l'arrondissement

---

Julie Desjardins  
Secrétaire d'arrondissement et Cheffe de division - Soutien administratif